

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 septembre 2017 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 11144-09-17**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée de l'assemblée extraordinaire du 28 août 2017**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégations et représentations
 - 5.3 Tournoi de Curling Challenge Casino de Charlevoix
 - 5.4 Autorisation des dépenses électorales
 - 5.5 Aide financière – règlement VC-441-16 – créant un programme d'aide technique et financier pour les propriétaires de bâtiments résidentiels faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti (*Camille Girard, 32 rue Maisonneuve*)
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Dérogations mineures – 29 rue Lamontagne
 - 7.2 Installation d'enseigne – 19 rue Desbiens
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – modification du règlement no. VC-415-10 règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires d'août 2017
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 août 2017
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO. 11145-09-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 août 2017, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 11146-09-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Centraide Québec 50,00 \$
Campagne de financement Centraide 2017
- Gym Santé Plus 5 000,00 \$
Aide financière
- SPCA 75,00 \$
Commandite d'un trou – tournoi de golf annuel
- Municipalité de Canton de Ristigouche Sud-Est 200,00 \$
Campagne Solidarité Ristigouche
- Fondation Prévention Suicide 50,00 \$
Don

**5.2 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION
RÉSOLUTION NO. 11147-09-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- FRIL 100,00 \$
Souper bénéfice du 9 novembre 2017

**5.3 TOURNOI DE CURLING CHALLENGE CASINO
RÉSOLUTION NO. 11148-09-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont appuie le Club de Curling Nairn Inc. dans ses démarches afin d'obtenir de la régie des alcools, des courses et des jeux un permis pour la vente de boissons alcoolisées lors du tournoi de curling "Challenge Casino " qui se tiendra du 23 au 26 novembre 2017, à l'aréna de Clermont, située au 31 rue Larouche.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Marc Tremblay.

**5.4 AUTORISATION POUR DÉPENSES ÉLECTORALES
RÉSOLUTION NO. 11149-09-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE Madame Brigitte Harvey, présidente d'élection et directrice générale soit autorisée à engager et payer les dépenses nécessaires (personnel, matériel, etc.) pour la tenue des élections municipales de novembre 2017.

QUE la présente résolution soit adressée à Mme Brigitte Harvey, présidente d'élection ainsi qu'à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue Nairn, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.5 AIDE FINANCIÈRE – RÈGLEMENT VC-441-16 – CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE TECHNIQUE ET FINANCIER POUR PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS FAISANT PARTIE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE CLERMONT
RÉSOLUTION NO. 11150-09-17**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-441-16 créant un programme d'aide technique et financier pour propriétaires de bâtiments résidentiels faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Clermont ;

ATTENDU QUE madame Camille Girard est propriétaire de l'immeuble résidentiel situé au 32 rue Maisonneuve, faisant partie de l'inventaire du Patrimoine bâti et régit par un Programme d'implantation et d'intégration architectural;

ATTENDU QUE madame Camille Girard a complété le formulaire de demande d'admissibilité au programme visé par le règlement VC-441-16 et que l'inspecteur municipal a confirmé la conformité des travaux au programme visé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde une aide financière de 5 000 \$ à madame Camille Girard pour les travaux réalisés au 32 rue Maisonneuve et autorise la directrice générale à procéder au paiement de l'aide financière.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 DÉROGATIONS MINEURES – 29 RUE LAMONTAGNE
RÉSOLUTION NO. 11151-09-17**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogations mineures déposée le 18 août 2017 pour la propriété située au 29 rue Lamontagne afin de réputer conforme les éléments suivants :

- un garage à une distance de 0.69 mètre de la ligne latérale alors que le tableau 2 de l'article 7.3.2.2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'un garage doit être à une distance minimale d'un mètre de la ligne latérale;
- une remise de piscine avec une superficie de 8.7 mètres carrés alors que le tableau 2 de l'article 7.3.2.2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'une remise de piscine doit avoir une superficie maximale de 6 mètres carrés;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

- une remise avec une superficie de 21.7 mètres carrés alors que le tableau 2 de l'article 7.3.2.2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'une remise doit avoir une superficie maximale de 20 mètres carrés;
- une thermopompe à moins de 3 mètres de la ligne arrière alors que l'article 7.2.3 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'une thermopompe doit être à au moins 3 mètres des limites de terrain.

CONSIDÉRANT QUE ces dérogations ont été demandées suite à la production d'un certificat de localisation par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage a été fait en tenant compte de la clôture qui n'est pas sur la limite du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la remise de piscine a été construite avec du revêtement de brique, de vinyle et une fenestration importante et qu'il serait difficile d'en démolir seulement une partie;

CONSIDÉRANT QUE cette remise de piscine a été construite avec une superficie supérieure à la norme mais sans contrainte particulière pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la thermopompe a été implantée en tenant compte qu'il ne pourrait jamais y avoir de résidence à l'arrière du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la remise principale a été agrandie sans l'obtention préalable d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2017-09-463, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation des dérogations pour la marge latérale du garage, la superficie de la remise de piscine et l'implantation de la thermopompe et le refus de la dérogation pour l'agrandissement de la remise;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la demande de dérogations pour la marge latérale du garage, la superficie de la remise de piscine et l'implantation de la thermopompe et refuse la dérogation pour l'agrandissement de la remise pour la propriété du 29 rue Lamontagne.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 19 RUE DESBIENS RÉSOLUTION NO. 11152-09-17

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de permis concernant l'installation d'une enseigne sur poteau en cour avant du terrain située au 19 rue Desbiens;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2017-09-464, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de permis d'installation d'une enseigne sur poteau au 19 rue Desbiens.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la demande de permis d'installation d'une enseigne sur poteau au 19 rue Desbiens.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS RÉSOLUTION NO. 11153-09-17

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de ce règlement;

Pour ces motifs, avis de motion est donné par madame ou monsieur Luc Cauchon, conseiller qu'il sera déposé pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

En conformité avec l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la directrice générale remet une copie du projet de règlement.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'AOÛT 2017 RÉSOLUTION NO. 11154-09-17

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires d'août 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés d'août 2017 au montant 353 628,26 \$ ainsi que le versement des salaires d'août 2017 au montant de 87 592,16 \$ et portant le numéro de pièce P1-2017-09-11.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-08-2017 RÉSOLUTION NO. 11155-09-17

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'août 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2017 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 109 620,35 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2017-09-2374 et portant le numéro de pièce P1-2017-09-11.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2017-09-2374

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

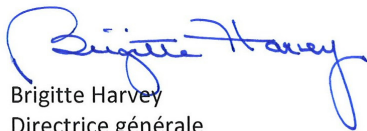
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11156-09-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 11.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale